

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2024, s'est réuni à la salle des Fête des MEES, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 11 décembre 2024

N°29

**Objet : Révision du Plan Climat
Air Energie Territorial**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BONNAFOUX Jeanine, BOYER Christian, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°19), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone (à partir du rapport n°4), SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard (jusqu'au rapport n° 27), TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick,

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 20)
KUHN Francis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à ARENA Antoine
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BARDIN Chantal

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, COUTON Marie-Rose, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Madame COSSERAT Sandrine, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération n°19 du 8 novembre 2017, Provence Alpes Agglomération s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET) en définissant ses modalités d'élaboration et de concertation. Il est rappelé, au titre de l'Article L 229-26 du Code de l'Environnement que cet outil de planification est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Des mesures dérogatoires permettent toutefois de transférer cette compétence (établissement public porteur d'un SCoT) et/ou de définir des modalités particulières d'élaboration du PCAET (SCoT tenant lieu de PCAET).

Après une phase de préfiguration et le recrutement d'un bureau d'étude, l'élaboration du Plan a été lancée en mars 2018.

Par délibération n°38 du 20 février 2020, le PCAET de PAA a été adopté pour une durée de 6 ans (2020-2025). Il compte une cinquantaine d'actions déclinées à travers 6 axes à mettre en œuvre d'ici la fin 2025. L'ambition première de PAA à travers ce Plan est de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050.

En 2023, le plan d'actions a fusionné avec celui du Contrat d'Objectif Territorial (COT) financé par l'ADEME et approuvé à l'unanimité par la délibération n°20 du 8 février 2023. Le COT a permis une actualisation à mi-parcours du PCAET ainsi qu'une accélération des actions et une évaluation de la mise en œuvre de ce dernier. Le bilan à mi-parcours a fait l'objet d'un rapport réglementaire mise à disposition du public en mai 2023.

Le PCAET et le COT, véritables feuilles de route de la transition écologique et énergétique de PAA sont placés sous une gouvernance commune à travers un Comité de pilotage qui se réunit une à deux fois par an. Ce CoPil réuni le 16 octobre dernier a acté via la recommandation de la DREAL PACA, la nécessité d'anticiper la fin de cette première version du PCAET qui s'achèvera fin 2025, en engageant dès à présent une procédure de révision du Plan. L'Article L.229-26 du code de l'environnement prévoit une mise à jour tous les 6 ans.

Cette révision passe par plusieurs étapes opérationnelles et administratives :

- L'actualisation du diagnostic de territoire (comprenant l'actualisation du bilan d'émission des Gaz à effet de serre)
- L'élaboration de la stratégie en fonction notamment des évolutions réglementaires
- L'actualisation du plan d'actions pour la période 2026-2031

Une fois le nouveau projet défini et arrêté par délibération, un parcours de validation par l'Etat et la Région ainsi que les dispositions en matière d'information et de participation du public sont à prévoir avant l'adoption finale du nouveau PCAET par le conseil communautaire en 2026.

Il vous est proposé :

- d'engager une procédure de révision du Plan Climat Air-Energie-Territorial,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document lié à cette opération

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour 1 abstention,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,


Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,


Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 18 DEC. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20241211-29_11122024